

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n°353-62 du 12 juin 1963 fixant les conditions suivant lesquelles le chef de la direction de la marine marchande et des pêches maritimes et les chefs des quartiers maritimes doivent statuer sur les demandes de dérogations en vue de l'exercice des fonctions d'officier de pont et d'officier mécanicien à bord des navires de commerce et de pêche *(BO n°2643 du 21 juin 1963, page 1026)*

Ne s'applique pas aux navires de pêche et ce conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°906-22 du 20 chaabane 1443 (23 mars 2022) fixant les formes et les modalités d'établissement de l'autorisation d'embarquement dérogatoire et le modèle du carnet d'embarquement *(BO n°7210 du 6 juillet 2023, page 1524).*

Arrêté du ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts n°906-22 du 20 chaabane 1443 (23 mars 2022) fixant les formes et les modalités d'établissement de l'autorisation d'embarquement dérogatoire et le modèle du carnet d'embarquement *(BO n°7210 du 6 juillet 2023, page 1524)*

Le ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts,

Vu le décret n°2-17-556 du 19 rabbi I 1439 (8 décembre 2017) fixant la liste des brevets et les conditions nécessaires pour exercer les fonctions de commandement et les fonctions d'officier à bord des navires de pêche maritime notamment ses articles 9 et 10 ;

Vu le décret n°2-15-890 du 14 joumada II 1437 (24 mars 2016) fixant les attributions et l'organisation du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime - Département de la pêche maritime- ;

Vu l'arrêté du ministre des pêches maritimes, des affaires administratives et des relations avec le parlement n°2964-97 du 18 rejab 1418 (19 novembre 1997) relatif aux attributions et à l'organisation des délégations des pêches maritimes tel que modifié et complété ;

Après consultation des chambres des pêches maritimes,

Arrête :

Article premier : La demande d'«autorisation d'embarquement dérogatoire» prévue à l'article 9 du décret susvisé n°2-17-556 est établie selon le modèle fixé à l'annexe 1 au présent arrêté. Elle est déposée à la délégation des pêches maritimes dans le ressort de laquelle se trouve le navire concerné.

Article 2 : La demande d'autorisation d'embarquement dérogatoire doit être accompagnée d'un dossier comprenant les pièces suivantes:

I- Pour un marin marocain :

- une copie de la CNI de l'intéressé ;
- une copie du brevet marocain ou titre ou document reconnu équivalent audit brevet ;
- un certificat médical d'aptitude physique en cours de validité ;
- un relevé de navigation délivré par le service compétant de la délégation des pêches maritimes ou toute autorité maritime compétente.

II- Pour un marin étranger :

- une copie du passeport de l'intéressé ou carte de résidence ;
- une copie du «visa de reconnaissance» du brevet prévu à l'article 11 du décret précité n°2-17-556, en cours de validité ;
- un certificat médical d'aptitude physique en cours de validité ;
- l'attestation d'assurance contre les accidents de travail.

Article 3 : Préalablement à la délivrance de l'autorisation d'embarquement dérogatoire, le délégué des pêches maritimes s'assure :

I.- pour un marin marocain :

- que l'intéressé possède les connaissances suffisantes compte tenue de la fonction à exercer. A cet effet, le délégué des pêches maritimes désigne la ou les personnes ayant les compétences nécessaires, dans les domaines de la sécurité des navires et de la navigation maritime, avec lesquelles l'intéressé doit s'entretenir ;
- qu'il n'existe pas sur place de marins titulaires du brevet exigé ;
- que l'intéressé n'a pas fait l'objet d'une interdiction définitive de commander ou d'exercer les fonctions d'officier à bord de navires marocains conformément aux dispositions de l'article 56-3 de l'annexe I du dahir du 28 joumada II 1337 (31 mars 1919) formant code de commerce maritime tel que modifié et complété.

II- pour un marin étranger :

- qu'il n'existe pas sur place de marins marocains titulaires du brevet exigé ou du brevet ou titre immédiatement inférieur à celui exigé pour l'exercice de ladite fonction ;
- que l'intéressé n'a pas fait l'objet d'une interdiction définitive de commander ou d'exercer les fonctions d'officier à bord de navires marocains suite à un jugement définitif tel que prévu à l'article 56-3 de l'annexe I du dahir précité du 28 joumada II 1337 (31 mars 1919).

L'autorisation d'embarquement dérogatoire est établie par le délégué des pêches maritimes selon le modèle fixé à l'annexe 2 au présent arrêté.

Article 4 : Le modèle du carnet d'embarquement prévu à l'article 10 du décret précité n°2-17-556 est fixé à l'annexe 3 au présent arrêté.

Article 5 : Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret précité n°2-17-556, en cas d'événement de mer, l'autorisation d'embarquement dérogatoire peut être retirée à titre temporaire ou définitivement, lorsqu'il est établi par l'enquête nautique que ledit événement de mer est dû à des manquements aux règles de la navigation et/ou aux règles de sécurité maritime de la part du bénéficiaire de ladite autorisation.

Article 6 : Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa publication au « Bulletin officiel ».

A compter de cette date, l'arrêté n°353-62 du 12 juin 1963, fixant les conditions suivant lesquelles le chef de la direction de la marine marchande et des pêches maritimes et les chefs des quartiers maritimes doivent statuer sur les demandes de dérogations en vue de l'exercice des fonctions d'officier de pont et d'officier mécanicien à bord des navires de commerce et de pêche, ne s'applique plus aux navires de pêche.

Annexe 1 :

Demande d'«autorisation d'embarquement dérogatoire»

(Article premier de l'arrêté n°906-22 du 20 chaabane 1443 (23 mars 2022))

I- pour un marin marocain :

Nature de la demande :

1^{ère} demande

☐

Renouvellement

☐

1-IDENTIFICATION DE L'ARMATEUR OU SON REPRESENTANT :

Nom et prénom : N° CNI :

Adresse :

.....

N° de téléphone : E-mail :

2-IDENTIFICATION DU NAVIRE :

Non du navire : Numéro d'immatriculation :

Type du navire et genre de pêche :

Longueur de référence : Mètres ; TJB : unités de jauge.

Puissance motrice : KW/CV.

3-IDENTIFICATION DU MARIN :

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

N° CNI :

N° d'inscription maritime : Livret maritime valable jusqu'au :

DPM du lieu d'activité du navire :

Brevet détenu : valable jusqu'au :

Adresse:

.....

N° de téléphone:

4-AUTORISATION D'EMBARQUEMENT DEROGATOIRE :

Fonction demandée :

Durée de l'autorisation d'embarquement dérogatoire souhaitée :

5-ENGAGEMENT ET SIGNATURE DE L'ARMATEUR OU SON REPRESENTANT :

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements énoncés ci-dessus, et que l'intéressé n'a pas fait l'objet d'une interdiction définitive de commander ou d'exercer les fonctions d'officier à bord de navires marocains suite à un jugement définitif tel que prévu à l'article 56-3 du code de commerce maritime tel que modifié et complété.

Fait, à : le :

Signature de l'armateur ou son représentant

Demande d'«autorisation d'embarquement dérogatoire»

(Article premier de l'arrêté n°906-22 du 20 chaabane 1443 (23 mars 2022))

II- pour un marin étranger :

Nature de la demande :

1^{ère} demande

☐

Renouvellement

☐

1-IDENTIFICATION DE L'ARMATEUR OU SON REPRESENTANT :

Nom et prénom : N°CNI :

Adresse :

.....

N° de téléphone : E-mail :

2-IDENTIFICATION DU NAVIRE :

Non du navire : Numéro d'immatriculation :

Type du navire et genre de pêche :

Longueur de référence : Mètres ; TJB : unités de jauge.

Puissance motrice : KW/CV.

3-IDENTIFICATION DU MARIN :

Nom et prénom :

Nationalité : N° et validité du passeport ou carte de résidence.....

Date et lieu de naissance :

N° d'inscription maritime : Livret maritime valable jusqu'au :

DPM du lieu d'activité du navire :

Brevet détenu : valable jusqu'au :

Pays de délivrance :

N° du Visa de reconnaissance du brevet valable jusqu'au

Adresse:

.....

N° de téléphone:

4-AUTORISATION D'EMBARQUEMENT DEROGATOIRE :

Fonction demandée :

Durée de l'autorisation d'embarquement dérogatoire souhaitée :

5-ENGAGEMENT ET SIGNATURE DE L'ARMATEUR OU SON REPRESENTANT :

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements énoncés ci-dessus, et que l'intéressé n'a pas fait l'objet d'une interdiction définitive de commander ou d'exercer les fonctions d'officier à bord de navires marocains suite à un jugement définitif tel que prévu à l'article 56-3 du code de commerce maritime tel que modifié et complété.

Fait, à : le :

Signature de l'armateur ou son représentant

* * *

Annexe 2 :

Autorisation d'embarquement dérogatoire

(Article 3 de l'arrêté n°906-22 du 20 chaabane 1443 (23 mars 2022))

I- pour un marin marocain :

N°.....

Le Délégué des Pêches Maritimes de,

Suite à la demande d'autorisation d'embarquement dérogatoire de Mr (armateur/
représentant) : en date du :

Autorise :

Monsieur (Nom et Prénom du marin),

inscrit maritime sous le numéro :, titulaire du brevet (intitulé et numéro)

.....,

à exercer la fonction de, à bord du navire (nom
et numéro d'immatriculation), d'une

longueur de référence de mètres, d'un TJB de unités de jauge,

et d'une puissance motrice de KW/CV.

La présente autorisation est valable du au

Fait à : le :

Cachet et signature du Délégué des Pêches Maritimes :

Autorisation d'embarquement dérogatoire

(Article 3 de l'arrêté n°906-22 du 20 chaabane 1443 (23 mars 2022))

II - pour un marin étranger :

N°.....

Le Délégué des Pêches Maritimes de,

Suite à la demande d'autorisation d'embarquement dérogatoire de Mr (armateur/
représentant) : en date du :

Autorise :

Monsieur (Nom et Prénom du marin),
de nationalité, titulaire du passeport/carte de résidence numéro :
....., inscrit maritime sous le numéro :, titulaire du brevet
maritime (intitulé et numéro),
et du Visa de reconnaissance du brevet n°..... valable jusqu'au
à exercer la fonction de, à bord du navire (nom
et numéro d'immatriculation)....., d'une
longueur de référence de mètres, d'un TJB de unités de jauge,
et d'une puissance motrice de KW/CV

La présente autorisation est valable du au

Fait à : le :

Cachet et signature du Délégué des Pêches Maritimes :

* * *

Annexe 3 :

Modèle du carnet d'embarquement

(Article 4 de l'arrêté n°906-22 du 20 chaabane 1443 (23 mars 2022))

المملكة المغربية

ROYAUME DU MAROC

KINGDOM OF MOROCCO

قطاع الصيد البحري

DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME

MARITIME FISHING DEPARTMENT

CARNET D'EMBARQUEMENT

دفتر الإبحار

BOARDING BOOK

N° de Série du carnet d'embarquement:الرقم التسلسلي لدفتر الإبحار
Serial number of boarding book:

لا تحل هذه الوثيقة في أي حال من الأحوال محل الدفتر البحري؛ إنها صالحة فقط داخل المملكة المغربية

*Ce document ne remplace en aucun cas le livret maritime; il est uniquement valable à l'intérieur du Royaume du Maroc
This document does not in any way replace the seaman's book; it is only valid inside the kingdom of Morocco*

قطاع الصيد البحري

DEPARTEMENT DE LA PECHE MARITIME

MARITIME FISHING DEPARTMENT

N° d'inscription maritime <i>Number of maritime inscription</i>									رقم التسجيل البحري
Lieu d'inscription maritime (Ville/Pays) <i>Place of maritime inscription (Town/Country)</i>									مكان التسجيل البحري (المدينة / الدولة)

Prénom : الاسم الشخصي :

First name

Nom : الاسم العائلي :

Family name

Date et Lieu de naissance : تاريخ ومكان الازدياد :

Date and place of birth

Nationalité : الجنسية :

Nationality

Situation de famille : الحالة العائلية :

Family Situation

N° Passeport : رقم جواز السفر :

Passeport number

Adresse permanente : العنوان الدائم :

Permanent adress

Adresse éventuelle au Maroc : العنوان في المغرب :

Probably adress in Morocco



إمضاء صاحب الدفتر
Signature du titulaire
Signature of the holder

Carnet d'embarquement valable jusqu'au دفتر الإبحار صالح إلى غاية :

Embarkation book valid until :

Fait à : بتاريخ : حرر في :

Done at :

on:

مندوب الصيد البحري
Le Délégué des Pêches Maritimes
Minister's Delegate of Maritimes Fisheries

Nature du titre : نوع الشهادة :

Title of Certificate :

Capacité/Capacity : الصفة :

Numéro, date et lieu de délivrance : تاريخ ومكان التسليم :
Number, date and place of delivery :

Valable jusqu'au : صالحة إلى غاية :
Valid until :

مندوب الصيد البحري
Le Délégué des Pêches Maritimes
Minister's Delegate of Maritimes Fisheries

بيان الإبحار والنزول من السفينة
ETAT DES EMBARQUEMENTS ET DES DEBARQUEMENTS
BOARDING AND DISEMBARK STATE

اسم السفينة Nom du navire Name of vessel	رقم التسجيل N° d'immatriculation Immatriculation number	الطول المرجعي (متر)/ قوة الدفع (كيلوواط) Longueur de référence (mètres)/ Puissance motrice (kw) Reference length (meters)/Engine power (kw)	اسم المجهز Nom de de l'armateur Shipowner's name	المهمة على متن السفينة Fonction à bord Function on board	رقم ومدة رخصة الإبحار الاستثنائية N° et période de l'autorisation d'embarquement dérogatoire, du...au Number and period of dérogation	تاريخ الإبحار Date d'embarquement boarding date	تاريخ النزول Date de débarquement Disembark date	تاريخ الفحص الطبي Date de la visite médicale Date of medical examination	التوقيع Visa Visa

يجب أن تكون هذه الوثيقة في حوزة البحار الأجنبي الذي يبحر على متن سفن الصيد التي ترفع العلم المغربي ويجب تقديمها إلى السلطات المغربية المختصة أثناء أي مراقبة على متن سفن الصيد وأثناء عمليات الإبحار والنزول.

Ce document doit être en possession d'un marin étranger qui embarque à bord des navires de pêche battant pavillon marocain et qui doit être présenté obligatoirement aux autorités marocaines compétentes lors de tout contrôle à bord des navires de pêche et lors des opérations d'embarquement et de débarquement.

This document must be in possession by foreign seafarer serving on board fishing vessels sailing under Moroccan flag. It must be presented to the competent Moroccan authorities during any control on board and during embarkation and disembarkation operations.